

Mis en ligne le : 20/12/22
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 décembre 2022

Délibération N° : 2022/12/13/11

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : Mmes NOWAK (pouvoir à M. GOALEC), MAUBIAN (pouvoir à Mme SÉNÉ) et MM BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND et GARAUULT.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

FORMATION PSC1

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée que la dernière formation secourisme destinée aux habitants de Plouédern a eu lieu en février 2018 ;

La SNSM avait été retenue pour effectuer cette formation, pour un coût total de 650 €.

La SNSM propose, pour 2022 et 2023, la même formation aux Premiers Secours Civiques, au même tarif et toujours pour un groupe de 10 personnes maximum.

M. Bernard GOALEC rappelle les tarifs appliqués en 2018 :

- 65 € pour les adultes,
- 35 € pour les jeunes, les étudiants et demandeurs d'emploi (65 € moins 30 € pris en charge par la commune),
- 65 € pour les autres sous réserve de places disponibles.

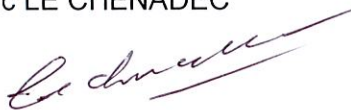
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la mise en place d'une formation aux premiers secours organisée par la SNSM pour 10 personnes maximum au coût de 650 €,

Valide les tarifs suivants pour la formation secourisme :

- 65 € pour les adultes de Plouédern,
- 35 € pour les jeunes, les étudiants et demandeurs d'emploi de Plouédern,
- 65 € pour les extérieurs sous réserve de places disponibles.

Le secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC



Le Maire,
Bernard GOALEC

